

Info-Senne₄₉

Contrat de Rivière Senne asbl

Bulletin de liaison trimestriel juillet - août - septembre 2019



Senne - environnement: la renaturation d'un cours d'eau

Senne - projet : restauration de deux cours d'eau « pilotes »

Senne - actualité: retour sur le Big Jump 2019

Senne - nature : les différents impacts des lingettes sur la gestion des eaux

Agenda

Senne - environnement

La renaturation d'un cours d'eau

La renaturation est un processus de restauration d'un écosystème naturel. La «restauration» désigne, en écologie, un retour vers un état d'origine ou de référence. Dans le cadre de l'hydrologie, la restauration se décline sous 4 niveaux¹, la renaturation étant l'échelon le plus poussé. Le but de la renaturation est de retrouver un état d'« origine » à l'aide de différentes techniques telles que reméandrement, (re)végétalisation, destruction d'ouvrages,... Cela peut se faire à l'échelle d'une portion ou à un niveau plus important mais il est à noter que les travaux peuvent être coûteux, notamment quand cela implique la destruction de barrages ou la création artificielle de sinuosités².

Quelles sont les causes de la dégradation des cours d'eau ?

Au fil du temps, l'homme s'est approprié les cours d'eau pour ses besoins. Il a commencé par les emprunter pour se déplacer et se nourrir, il a utilisé la force du courant pour moulinier les grains puis pour produire de l'électricité, il a élargi son lit et rectifié son tracé pour gérer ses flux,... Ces **modifications** se sont accrues et intensifiées avec le temps jusqu'à **perturber** la majorité des ruisseaux, rivières et fleuves.

On distingue **3 types de modifications**, que nous expliquerons dans les paragraphes suivants, susceptibles de mettre à mal la continuité écologique du cours d'eau et donc de gêner son bon fonctionnement : l'altération des flux, l'altération des formes et l'altération de l'accès aux habitats.

Des **changements** dans les flux liquides et solides peuvent s'expliquer par la mise en place de barrages, le pompage de l'eau, dérivation,... Cela peut résulter, dans le cadre du flux d'eau, en une diminution du débit et donc de l'espace disponible pour le vivant ainsi qu'une augmentation de la concentration en polluants. La **perturbation** des flux sédimentaires quant à elle entrainera un colmatage des sites de pontes par les dépôts fins et une érosion accrue en aval des installations.

Par la rectification du tracé d'un cours d'eau, l'élargissement de son lit,... on uniformise ce dernier. Les micro-habitats disparaissent et le milieu devient un désert presque sans vie car la faune et la flore ne peuvent plus s'abriter et sont emportées par le courant. Les ouvrages comme les barrages, les berges artificielles, la mise en pertuis, les écluses,... sont souvent

des obstacles infranchissables pour les poissons (et les sédiments). La faune piscicole a besoin de se déplacer entre sa zone de reproduction, de refuge et de nutrition et ces aménagements anthropiques brisent la **continuité écologique de leur habitat**³.

Pourquoi restaurer un cours d'eau ?

Dans le cadre de la **Directive Cadre Eau** (DCE), l'Europe imposait d'atteindre « un bon état écologique pour 2015 ». Cette évaluation de l'état écologique fait appel à un ensemble de critères comme la qualité biologique, hydromorphologique (*cf. carte ci-contre*), physico-chimique, la continuité écologique,...

Ensuite, un cours d'eau en bon état ou en bon fonctionnement est un cours d'eau qui peut assurer l'ensemble de ses **services écosystémiques**. Cela correspond à tous les apports d'un environnement à l'être humain. Ceux-ci sont aussi nombreux qu'importants; gestion des eaux pluviales, filtration des eaux, aspects touristique et ludique, loisirs,...

Dernière raison mais non des moindres: la **biodiversité**. L'habitat aquatique est d'une richesse incroyable. Il est un carrefour de la diversité biologique où s'affairent poissons, crustacés, insectes, mammifères, oiseaux, plantes... Il est d'une nécessité cruciale que de garantir à ces espèces un écosystème de qualité qui réponde à tous leurs besoins.

Comment faire de la renaturation ?

Le principe de base en **renaturation** est de s'inspirer (sans simplement recopier) de la nature. « La rivière est son propre architecte [...] ⁴ » et il est

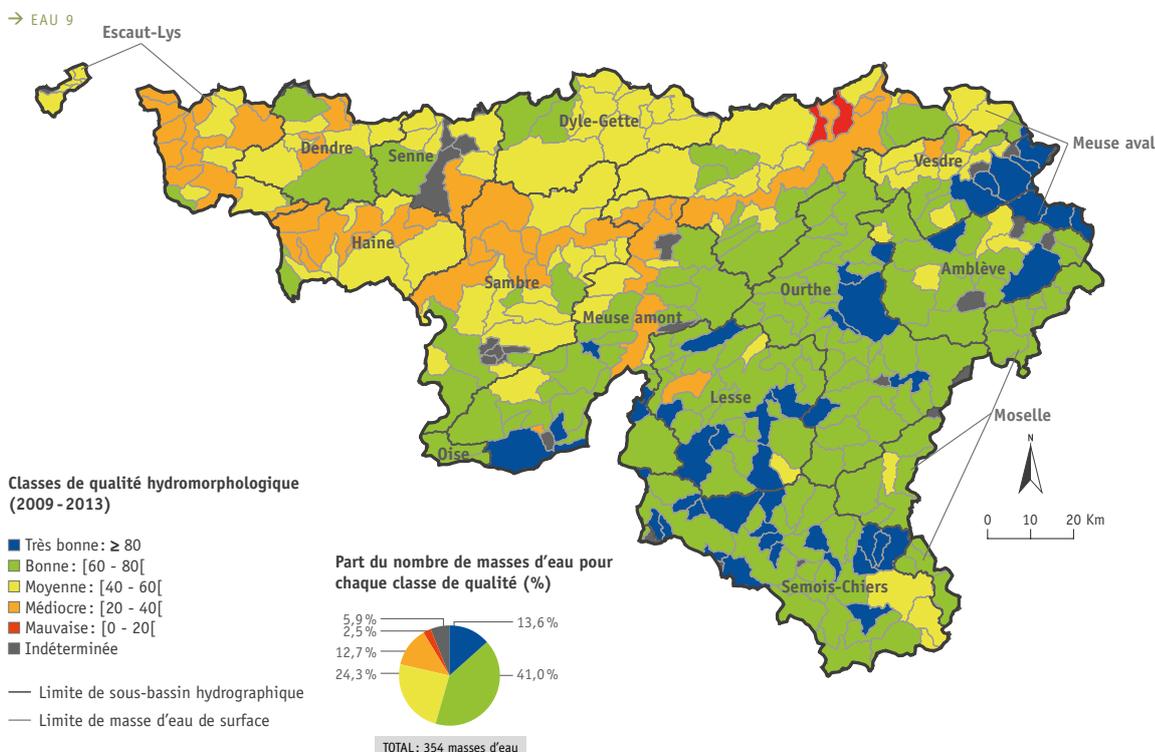
important de comprendre comment elle fait. C'est de cette manière que l'on peut espérer prétendre à un « retour au naturel » du cours d'eau.

Le premier problème à gérer va être les différentes coupures dans la **continuité**. Barrages, écluses,... sont autant de blocages au déplacement de la faune et des flux. Différentes méthodes s'offrent au gestionnaire, avec des coûts plus ou moins importants. Il y a les passes à poissons ou les bras de contournement, permettant à la faune piscicole de passer d'un côté à l'autre de l'obstacle. Les variétés de passes sont nombreuses, du simple enchainement de chutes à l'ascenseur à poissons. On peut également choisir de détruire l'obstacle tout simplement. Cette méthode se révèle la plus rentable en terme de coûts/effets⁵.

Vient ensuite le problème des cours d'eau trop droits. Selon le **gabarit** de la pièce d'eau et la situation, il y a plusieurs mesures que l'on peut envisager. Dans le cadre des ruisseaux et rivières peu larges, on peut créer des **méandres** via la pose de souches ou d'autres obstacles mineurs (rochers,...) en alternance et à certains endroits spécifiques. Cela amènera une accélération du courant sur les côtés de ses obstacles, qui oxygénera l'eau tout en chassant les sédiments superflus. Derrière ces blocs, on trouvera des zones calmes ou des caches pour la faune et le développement de la flore. Une solution, plus radicale, consiste à retracer des méandres en recreusant un lit pour le cours d'eau. L'opération est plus coûteuse et nécessite des travaux assez longs.

Attaquons nous maintenant à **l'artificialisation des berges**. Souvent mise en place pour lutter contre

ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE SELON L'INDICE GLOBAL DE QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE



300

<http://etat.environnement.wallonie.be>

REEW 2017 - Sources : SPW - DG03 - DRCE; SPW - DG03 - DEMNA

l'érosion, ces installations de type gabions, bétonnage ou palplanches sont particulièrement handicapantes pour la faune et la flore : les poissons et insectes perdent leur abri et les plantes, leur support. Des **alternatives** existent pourtant à plusieurs niveaux.

Une première méthode consiste à travailler à partir de la situation existante. Si l'on souhaite maintenir les berges bétonnées ou les gabions, il est possible de mettre en place des îlots, à disposer sur les côtés ou au milieu, ou des ballots à plantes, à accrocher aux berges. Ces aménagements, simples à réaliser, permettront d'accroître la capacité d'accueil tout en amenant des méandres.

La seconde méthode est le retour au naturel. Après la destruction des berges artificielles, la plantation d'espèces propres au milieu peut être envisagée. Cette végétation permettra de limiter l'érosion et donc le transport trop important de sédiments. Elle sera

de plus un très appréciable pour la biodiversité et permettra de filtrer une partie des particules des milieux environnants (ruissellement ou particules atmosphériques). Dans ce cadre, des subventions à la restauration de la ripisylve sont disponibles pour permettre de préserver cet écosystème mis à mal en Wallonie ⁶.

Conclusion

Nos cours d'eau ont beaucoup souffert et continuent à souffrir de l'action de l'homme. Le chemin est encore long jusqu'à la restauration complète et la route est semée d'embûches.

Toutefois, ne soyons pas pessimistes: les choses avancent ! On remarque une prise de conscience à tous les niveaux et des projets naissent, soutenus par les pouvoirs publics et les associations écologistes.

Le projet « **Walphy** » (2009-2013), par exemple, a permis sur le Bocq et l'Eau

Blanche de retrouver une continuité écologique excellente ⁷.

Reste à maintenir les efforts en ce sens pour pouvoir dans le futur jouir de rivières pleines de vie !

Bibliographie

1. Niveaux décrits dans Ann Claire CAILLAUD, *Renaturation des cours d'eau, réel impact écologique ?*
2. Ann Claire CAILLAUD, *Renaturation des cours d'eau, réel impact écologique ?*
3. Eric HALLOT, *Restauration écologique des cours d'eau en Wallonie : Les cas de la Vesdre et de la Berwinne*
4. + 5. + 7. SPW DGARNE, Walphy : *une réponse à la fragilité de nos cours d'eau*
6. J. LEBEAU, Natagriwal, *Restauration de Ripisylves dans le cadre du Life intégré*

Carte : SPW - Etat de l'environnement Wallon 2017 - *Etat des masses d'eau de surface selon l'indice global de qualité hydromorphologique*

Senne - projet

Restauration de deux cours d'eau « pilotes »

En 2014, l'équipe du Contrat de Rivière avait ciblé deux cours d'eau communaux dans le sous-bassin de la Senne, afin d'y effectuer un empoissonnement de truites. Les deux cours d'eau brabançons ont été choisis pour leur belle qualité d'eau. Petit tour d'horizon sur les aménagements effectués.

Genèse du projet

L'idée était d'observer si ces cours d'eau pouvaient accueillir la vie, plus précisément la truite. Pour ce faire, des **empoissonnements** ont été réalisés. Le but étant qu'à terme le poisson puisse se reproduire.

Le projet a démarré en **2013**, avec la visite d'un projet similaire à Rochefort réalisé par une société de pêche et des bénévoles. Ensuite, des indices biotiques ont été réalisés dans les deux cours d'eau concernés afin d'y évaluer la qualité d'eau et le projet a été présenté aux partenaires communaux, à la Fédération de Pêche et Pisciculture de la Senne (FPPS) et au Service Public de Wallonie (SPW - service de la pêche). Pour **financer** ces travaux, le CRSenne a pu compter sur un soutien des communes et la FPPS. Le fonds piscicole du SPW a fourni les alevins.

Ce projet a une vertu **scientifique**, pas question donc de pêcher dans ces deux cours d'eau.¹

Les aménagements

Afin d'améliorer les conditions de vie piscicole, différents **aménagements** ont été réalisés par les **éco-cantonniers** et l'équipe du Contrat de Rivière, avec l'aide de quelques bénévoles (voir encart ci-dessous) : une **passerelle à poissons** pour faire fi d'un obstacle de près de 1m30 de hauteur, des zones de caches dans les méandres du cours d'eau, **des chutes d'eau** afin d'oxygéner les cours d'eau...

Quels résultats ?

Des **pêches électriques** ont été effectuées dans les deux cours d'eau en **2015 et 2018**, chaque fois un an après les empoissonnements.

Les résultats sont positifs dans un des cours d'eau. (Cf. tableau ci-contre).

Pour le cours d'eau numéro 2, les résultats de 2018 pourraient s'expliquer par **deux facteurs**. Tout d'abord, la pêche n'a pas été réalisée sur le même tronçon que la 1^{ère} pêche car le cours d'eau était trop enfermé par la végétation. Ensuite, on soupçonne également une mortalité importante des alevins suite aux **conditions** de relâche ainsi que suite aux **coulees boueuses** récentes (un orage violent avait bouleversé le cours d'eau peu avant la pêche).

Des travaux pour rouvrir le milieu ont eu lieu en avril 2019. Un empoissonnement est également prévu en 2020 et une nouvelle pêche sera organisée ultérieurement sur le tronçon prévu initialement.



Un projet collectif

Plusieurs aménagements ont été réalisés à l'aide de bénévoles, jeunes en décrochage scolaire, jeunes de l'IPPJ... En plus du soutien physique sur le terrain, un aspect éducatif est apporté au projet. Généralement, ces matinées ou journée de travaux sont accompagnés d'une animation sur les rivières et la vie qui s'y trouve (pêche aux macro-invertébrés...).

Résultats des pêches électriques de 2015 et 2018 sur les 2 cours d'eau

	Cours d'eau n°1	Cours d'eau n°2
2015	47 truites (mais aucun autre poisson)	35 truites et 34 autres poissons (surtout des loches et chabots)
2018	117 truites (mais aucun autre poisson)	0 truite mais 38 autres poissons (idem loches et chabots)

¹ NDLR : afin de préserver le projet, le CRSenne et les partenaires du projet ont préféré ne pas révéler les noms exacts des cours d'eau.

Retour sur le Big Jump 2019 !

Le dimanche 14 juillet, le Contrat de Rivière Senne organisait la 7^e édition du Big Jump sur le site de la Marlette à Seneffe. Cet évènement est coordonné en Belgique par GoodPlanet depuis 2005. L'objectif ? Sauter dans l'eau afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les citoyens à la propreté de nos rivières !

Chaque deuxième dimanche de juillet, plusieurs milliers de « **jumpers** » se jettent à l'eau partout en Europe. **Un but commun** : montrer leur attachement aux rivières et revendiquer que ces milieux naturels ne sont pas des égouts.

Cette année, malgré la météo maussade à Seneffe, 45 courageux 'jumpers' ont sauté dans l'ancien canal **Charleroi-Bruxelles**. Les résultats d'analyse de **qualité bactériologique** de l'eau étaient bons, ce qui est relativement encourageant.

La journée a débuté par une **Balad'eau** axée sur le thème de la nature et de l'histoire de l'ancien et du nouveau

canal **Charleroi-Bruxelles**. Une vingtaine de personnes ont débuté cette balade à partir du **Pont de l'Origine** en passant par le bois de la **Bomerée**, duquel nous avons pu apercevoir le vestige du **tunnel de la Bête Refaite**, et le **tunnel de Godarville**.

De **nombreuses activités** étaient également proposées sur le site de la **Marlette**. Au programme : découverte de la vie dans l'eau, initiation à la **pêche**, initiation au **kayak** et canoë et démonstration de chiens sauveteurs. Plusieurs reportages, petits films au drone et photos de l'évènement sont disponibles en lien sur notre page **Facebook** !

Nous tenons à remercier nos différents partenaires de l'édition 2019 :

- Les cadets de la marine
- Le club des chiens nageurs
- Natagora Haute-Senne
- La Société Royale des Pêcheurs Réunis de Tubize
- Le Centre ADEPS de la Marlette
- La Commune de Seneffe
- GoodPlanet Belgium
- Le Snef Yachting
- Le MSCJAP Aeroservices
- le Département de la Nature et des Forêts (DNF) de Nivelles



Nous vous donnons déjà rendez-vous le dimanche 12 juillet pour l'édition 2020 de ce Big Jump !

Les différents impacts des lingettes sur la gestion des eaux

Stop aux lingettes pour préserver la qualité de nos cours d'eau !

L'utilisation des lingettes est très répandue et est maintenant ancrée dans notre quotidien : lingettes démaquillantes, lingettes pour bébé, lingettes nettoyantes pour le ménage, etc. Cependant, aucune méthode de recyclage n'a encore été mise au point. Ceci pose problème, car une fois usagées, de nombreuses personnes jettent leurs lingettes dans les toilettes. Ce geste doit être absolument évité car il n'est pas sans conséquence.

Inondations et canalisations bouchées

Une fois jetées dans les toilettes, les lingettes peuvent tout d'abord poser problème chez vous en **bouchant** vos WC et vos canalisations.

Lors de leur passage dans les égouts, les lingettes combinées aux graisses rencontrées peuvent s'accumuler en bouchant les canalisations. Le passage des eaux usées dans les canalisations est alors impossible. Ce phénomène peut dès lors provoquer des **débordements** ou encore des inondations.

Diminution de l'efficacité des stations d'épurations

Après leur passage par les égouts, les eaux usées sont acheminées vers les **stations d'épuration**. Rappelons que l'objectif de ce type de station est d'assainir les eaux usées urbaines avant de les rejeter dans les cours d'eau.

La présence de lingettes dans ces eaux usées pose problème lors de la première étape de l'assainissement. Il s'agit du **pré-traitement mécanique** et physique. En effet, les lingettes restent accrochées aux niveaux des grilles en empêchant le passage des eaux. Dans certains cas, il faut arrêter complètement les dégrilleurs afin de libérer le passage pour les eaux usées. Ce qui entraîne une perte de temps, d'argent et un risque pour les gestionnaires de la station. Par conséquent, les eaux ne peuvent pas être traitées. Dans certains cas, elles contournent la station d'épuration pour se retrouver **directement** dans les rivières, le temps que le dégrilleur soit lavé et/ou réparé.

Pollution des ruisseaux

Lors des périodes de gros orages, l'eau issue des précipitations entre dans les égouts et peut entraîner une saturation du système. Pour éviter la surpression, il existe des **déversoirs d'orage**. Ceux-ci s'ouvrent lors des fortes précipitations

et déversent leur surplus dans les cours d'eau. Le problème est que les eaux rejetées dans les ruisseaux sont un mélange d'eau de pluie mais également d'eaux usées. C'est pour cela que nous retrouvons des déchets dans les ruisseaux, notamment des lingettes. Il est important de noter que le déversement de cette eau pollue le ruisseau en entraînant une **diminution de la biodiversité**.

Un autre problème de pollution des eaux est directement lié à la présence des lingettes dans nos eaux usées. Celles-ci vont bloquer les déversoirs d'orage. Cela signifie que malgré un temps sec, certains déversoirs restent ouverts et déversent des eaux usées en continu dans les cours d'eau.

Et les lingettes biodégradables ?

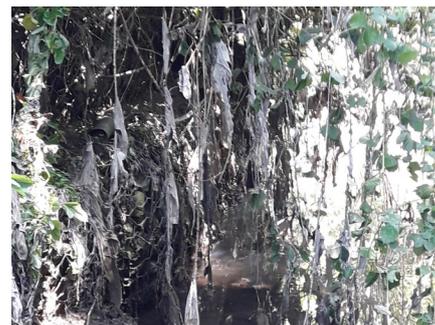
L'engouement actuel autour du zéro déchet entraîne un intérêt majeur pour les lingettes dites « **biodégradables** » au dépend des lingettes classiques. De nombreuses personnes pensent qu'utiliser ce type de lingettes serait une bonne alternative pour répondre aux problèmes environnementaux que nous connaissons aujourd'hui.

Néanmoins, « biodégradable » ne veut pas dire qu'aucun **impact** ne sera observable. En effet, ces lingettes arrivent à la station d'épuration environ deux heures après avoir été jetées dans les toilettes alors qu'il faut normalement environ neuf jours pour qu'elles se dégradent.

Ces chiffres montrent bien que ce type de lingettes ne va pas se **dissoudre** avant d'arriver dans la station d'épuration. Or, un produit que l'on qualifie de « biodégradable » n'a pas d'intérêt s'il n'est pas biodégradé. Leur impact est donc similaire à celui des lingettes classiques en ce qui concerne la dégradation et l'accumulation dans les dégrilleurs.



Accumulation de lingettes au niveau d'un dégrilleur - ©IGRETEC



Lingettes suspendues dans la végétation - ©CRSenne

Les solutions pour stopper ce fléau

La solution la plus efficace, pour améliorer la gestion de nos eaux, serait tout simplement de cesser l'utilisation des lingettes. **Privilégiez plutôt les lingettes lavables ou les gants de toilette humides.**

Si vous n'avez pas d'autres choix que d'utiliser ce type de lingettes jetables, ne les jeter pas ces déchets sanitaires aux toilettes mais bien dans une **poubelle**. Il en est de même pour les lingettes biodégradables. Néanmoins, celles-ci, au même titre que les lingettes classiques, ne peuvent pas être mise dans un compost à cause de la quantité importante de produits chimiques dont elles sont recouvertes.

Une autre solution serait de créer des lingettes qui se dégraderaient beaucoup plus rapidement. Cela reste assez flou pour l'instant car il faudrait passer d'une dégradation de neuf jours à une dégradation de moins de deux heures.

De nos jours les avancées techniques ne cessent d'évoluer, dans un futur proche nous pourrions donc espérer des **améliorations** dans ce secteur.

Impact des microfibres sur l'environnement et sur notre santé

Les lingettes sont composées de **divers produits chimiques et de microfibres**. Mais la majeure partie des microfibres que l'on retrouve dans les égouts est issue des lavages de tissus synthétiques. Ces microfibres sont composées d'un mélange de polyester et de polyamide. Leur extrême finesse ne permet pas aux stations d'épuration de toutes les retenir. C'est pour cela qu'on les retrouve dans les rivières et par la suite dans les océans. Une fois dans l'eau les microfibres vont agir comme des « **éponges** » en attirant de nombreux polluants comme les pesticides ou les huiles de moteurs. Ce phénomène entraîne la formation de grosses particules extrêmement **toxiques**. Les poissons vont ensuite manger ces particules, les polluants vont alors être concentrés dans les tissus de ces organismes marins. Le problème est que nous mangeons ces poissons remplis de produits nocifs pour notre organisme. La dispersion de ces microfibres dans nos océans a donc un impact direct sur notre **santé**.

Le saviez-vous ?

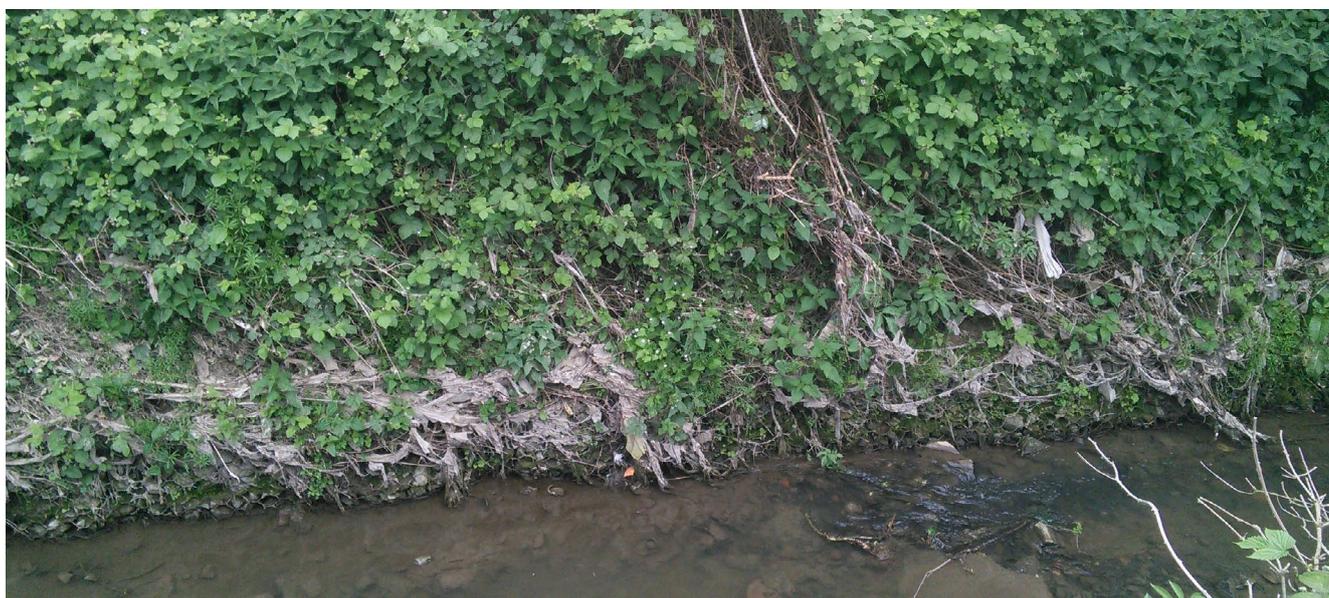
Depuis 1^{er} juillet 2016, un **nouveau pictogramme** doit figurer sur l'emballage des lingettes.

Grace à celui-ci, le consommateur sait directement à quel type de lingettes il a affaire. Lorsque le pictogramme figure sur l'emballage, les lingettes doivent être jetées dans la **poubelle**.



Le coût annuel du débouchage et de réparation des pompes endommagées **est estimé à 3 millions d'euros**, un coût qui se répercute sur le prix de l'eau à charge des consommateurs belges.

Source : RTBF, article du 20/10/2015 (Belga) - «Ce pictogramme désignera les lingettes à ne pas jeter dans les toilettes»



Lingettes le long des berges d'un cours d'eau - ©CRSenne

Braine-le-Château - Exposition photo du Contrat de Rivière Senne - du 06/07 au 22/09

Cet été, nous vous donnons rendez-vous du samedi 6 juillet au dimanche 22 septembre à la maison du Bailli à Braine-le-Château pour notre **nouvelle exposition photo**. Vous assisterez à 21 photographies prises dans la région du sous bassin de la Senne. Le thème de cette année : « **Le petit patrimoine lié à l'eau** ».

Exceptionnellement cette année, vous aurez l'occasion de découvrir les photographies de Monsieur Jean-Pierre **FRIPPIAT** qui présentera également dans la maison du Bailli sa nouvelle exposition : « **Au clair de l'eau noire** », une série de photos prises dans la région du cours d'eau de l'eau noire.

Infos pratiques : Maison du Bailli, Grand-Place, 20 à 1440 Braine-le-Château, tél : 02/366.93.49. Entrée libre du mercredi au dimanche et jours fériés de 13h30 à 17h30.

Nivelles - 2 balades guidées - ancien canal Charleroi-Bruxelles/Village de Baulers - COMPLETES !

Le **25 août**, **2 groupes** partiront à la découverte du **patrimoine historique et naturel exceptionnel de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles ou à la visite du village de Baulers!** Ces 2 balades sont néanmoins déjà **COMPLETES**, mais nous vous invitons à visiter l'exposition ci-dessous :

Nivelles - Exposition photo : « L'eau et la rivière » à Nivelles - du 23/08 au 19/09

Partez à la découverte de **différentes facettes de l'eau**. Ainsi, cette exposition photo vous fera découvrir la rivière, la gestion et les pressions qui la menacent. Initié par le Contrat de Rivière Senne, l'exposition est prêtée par le **Contrat de Rivière Haine**.

Infos pratiques : Rendez-vous du 23 août au 19 septembre à l'Espace Wallonie de Nivelles (67, Rue de Namur), ouvert du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h. Pour plus d'informations, contactez le 1718.

Seneffe - Week-end 'Ferme en ville' - les 14 et 15 septembre

Rendez-vous le samedi 14 septembre de 13h à 18h et le dimanche 15 septembre de 10h à 18h pour participer au weekend « **Ferme en ville** » organisé par les **jeunes agriculteurs, la Commune et le PCDN de Seneffe**. Vous aurez l'occasion de retrouver le **CRSenne** qui sera présent le dimanche à la Rotonde.

Au programme :

- Animaux en exposition – Lancers de ballots – Vache à traire (factice)
- Jeu du clou et de la FJA – Activités pour les enfants – Concours
- Stands d'animations – Moisson à l'ancienne – Bar et BBQ
- Marché du terroir (jusque 13h)
- Exposition de tracteurs
- Balade en vieux tracteurs (14h)

Charleroi - Exposition photo : « Un canal au bout du jardin » à Charleroi - du 16/09 au 31/10

Rendez-vous du 16 septembre au 31 octobre à l'espace Wallonie de Charleroi pour découvrir en photo toute **l'histoire de l'ancien canal Charleroi-Bruxelles** afin de mieux comprendre ses origines et son évolution, ainsi que son avenir.

Infos pratiques : Espace Wallonie de Charleroi (rue de France, n°3), ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (fermé les 2^e lundis du mois). Pour plus d'informations, contactez le 1718.

PARTENAIRES DU CRSENNE

Province du Brabant Wallon - Province de Hainaut - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Chapelle-lez-Herlaimont - Courcelles - Ecaussinnes - Enghien - Ittre - La Louvière - Manage - Morlanwelz - Nivelles - Pont-à-Celles - Rebecq - Seneffe - Silly - Soignies - Tubize - Waterloo - SPW Mobilité et Infrastructures - Commission Consultative de l'Eau - SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonnes des Eaux (SWDE) - Services Voyers des Provinces de Hainaut et du Brabant Wallon - Wateringue de Tyberchamps - Wateringue de la Senne - ADESA - Amis du Bonhomme de Fer - Amis de la Terre - APNE - Centre Culturel de Tubize - Centre de Loisirs et d'Information - Centre Santé Environnement - Cercles des Naturalistes de Belgique, sections locales de «La Niverolle El Mouquet», «Entre Dendre et Senne» et «La Verdinie» - CIE d'Enghien - CRIE de Mariemont - Comice agricole du canton d'Enghien - Corps Royal des Cadets de la Marine - Enghien environnement Nature & Transition - Escaut Sans Frontières (ESF) - Cours d'eau (groupe de travail de ESF) - Fédération Rurale de Wallonie (FRW) - Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) - Fédération de Pêche et de Pisciculture de la Senne - Guides-nature des Collines - Hainaut Développement - Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux - Maisons Fluviales - Mieux-vivre à Thieusies-Casteau - Natagora Haute-Senne - Nature Évasion - PLP - Les Culots - Bois du Drape (Comité de quartier) - Royal Pêcheurs Réunis de Tubize - Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château - Senne Nature - SNE asbl - SOS inondation Tubize - Voies d'eau du Hainaut - CCAT de Soignies - Commission environnement et sécurité du zoning de Feluy - Office du Tourisme et du Patrimoine de Tubize (OTP) - Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) - Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon (in BW) - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire (IDEA) - Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique (IGRETEC) - Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental (IPALLE) - IECBW - Vivaqua



Editeur responsable: Christian Fayt

Contrat de Rivière Senne asbl
Place Josse Goffin, 1
1480 Clabecq

Tel/fax : 02/355.02.15
Courriel: info@crsenne.be
Site: www.crsenne.be

Ce bulletin trimestriel est réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des Provinces du Brabant et de Hainaut ainsi que des 19 Communes participant au Contrat de Rivière Senne : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, Enghien, Ittre, La Louvière, Manage, Morlanwelz, Nivelles, Pont-à-Celles, Rebecq, Seneffe, Silly, Soignies, Tubize, Waterloo.



Publication réalisée par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Senne asbl

Vous voulez vous désabonner ? Envoyer nous un mail à info@crsenne.be !